

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

25^{ème} année - N°5105 - Lundi 20 Avril 2026 - Prix : 200 Fc

SOCIÉTÉ :

Des stations-service suspendent leurs commandes



ANNONCE IMMOBILIERE

Particulier vend 5 parcelles de terrain immatriculées aux Comores.

Mitsamiouli Iraladjou à 4 min à pied de la plage de Maloudja :
541m² - 49€/m²

Mitsamiouli Galawa à 200m du NAYA LODGE, à 2 min à pied de la plage de Galawa beach :
1.500m² - 60€/m²

Dzahani la Tsidje dans les hauteurs de Moroni et vue panoramique sur l océan.
-> 1.200m² - 49€/m² / -> 2.492m² - 49€/m²

Mohéli Nioumachoua en face des Îlots classés au patrimoine mondial et mitoyenne du Laka-Lodge :
4.000m² - 49€/m²

Contact whatsapp : +269 333 21 02

02 Dhul-Qidah 1447
Prières aux heures officielles
Du 16 au 20 Avril 2026

Lever du soleil:

06h 12mn

Coucher du soleil:

18h 02mn

Fadjr : **05h 01mn**

Dhouhr : **12h 12mn**

Ansr : **15h 18mn**

Maghrib: **18h 05mn**

Incha: **19h 20mn**



INFRASTRUCTURES :

La route Mitsamiouli–Ouellah réhabilitée par la communauté

À Ouellah, au nord de Ngazidja, la route reliant Mitsamiouli via Hadawa connaît une renaissance en 2026 grâce à la mobilisation des habitants et de la diaspora. Lancé en 2024 après l'abandon d'un financement partiel de l'État, ce projet communautaire vise à améliorer les conditions de transport, faciliter l'accès aux services essentiels et dynamiser les échanges économiques dans la région.

Longtemps laissée à l'abandon, la route reliant Mitsamiouli à Ouellah via Hadawa renaît aujourd'hui grâce à une mobilisation exceptionnelle de la communauté. Héritage tracé par les aïeux, cet axe stratégique était devenu impraticable, compliquant fortement les déplacements des habitants. En 2024, face à cette situation, les cadres de la région ont lancé un projet de réhabilitation ambitieux, estimé à 748 000 euros et entièrement financé par les intellectuels et la diaspora. Au départ, le

projet reposait en partie sur un engagement de l'État. « Il était prévu que l'État finance 60% des travaux de l'axe Ouellah Koua – Ouemani », explique Ahmed Assoumani, membre de la diaspora. Mais cet espoir a rapidement été déçu : « le désengagement du gouvernement a stoppé net l'avancement du projet », ajoute-t-il.

Face à cette situation, la communauté a décidé de prendre les choses en main. Sous l'impulsion d'un collectif de la diaspora, porté notamment par Nassuf Ahamada Baco, Mohamed Moussa, Naoufal Issouf, Nasser Mohamed, Abdourahim Abdoulouf, Halifa Youssouf, Abdillah Rachid, rejoints par Ahmed Assoumani et Youssouf Boinaheri, une vaste campagne de mobilisation a été lancée. Malgré certaines réticences et pressions, le collectif est resté déterminé. Des collectes de fonds et des activités culturelles, notamment en France, ont permis de rassembler un large soutien. La diaspora a répondu massivement à l'appel, tout comme les

femmes du quartier Mra wa djuu, très engagées sur le terrain. Cette dynamique a permis de mobiliser 256 000 euros, destinés à financer une partie clé du projet, notamment le tronçon reliant Mze Aboudou à la place publique. Aujourd'hui, les avancées sont concrètes.

La route Mitsamiouli-Ouellah via Hadawa est achevée, tandis que les travaux d'enrobé sont en cours sur le segment restant. La réalisation des travaux est assurée par l'entreprise China Geo-Engineering Corporation, chargée de la mise en œuvre technique du chantier. « Aujourd'hui, la route est pratiquement finalisée et les travaux entre Mze Aboudou et la place publique seront terminés le mois prochain », souligne Ahmed Assoumani. Il insiste également sur l'impact du projet : « cette route va faciliter l'accès aux soins, améliorer les échanges commerciaux et réduire le temps de trajet vers la capitale ». Le projet est placé sous la maîtrise d'ouvrage du quartier Mra wa djuu. Le suivi est assuré par Ali



La route Mitsamiouli–Ouellah réhabilitée par la communauté

Abdoulouf et Gamil Mohamed, ingénieur originaire d'Ouellah, tandis que la coordination technique accompagne l'exécution sur le terrain.

Avec cette réhabilitation, Ouellah renforce son rôle stratégique dans la région. Déjà, de nombreux véhicules en provenance de Mwankuu et Hahaya transitent par cette localité pour rejoindre les routes nationales. Au-delà de cette

réussite, la dynamique ne s'arrête pas là. « Ce projet montre que la diaspora et les habitants peuvent, ensemble, porter le développement de leur territoire », conclut Ahmed Assoumani. Le collectif réfléchit désormais à de nouvelles initiatives pour accompagner le développement du village.

Mohamed Ali Nasra

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DES COMORES :

L'AAC, un acteur de la sauvegarde de la mémoire nationale

L'association des archivistes des Comores (AAC) a tenu ce samedi 18 avril, à la maison de l'écotourisme, sa première assemblée générale ordinaire. Plus qu'une simple réunion, cette rencontre est une étape historique dans la structuration de la profession, longtemps laissée sans organisation. La présence du recteur de l'université des Comores a donné un poids supplémentaire à cette initiative.

La séance, ouverte à 9h00 par le président provisoire du comité d'initiative, Maoulana Bahassane Mohamed, a rappelé le contexte de la création de l'association : « dispersion des archives dans diverses institutions, absence d'une véritable structure nationale et détention de documents historiques par des particuliers ». Devant les membres et l'assistance, il a rappelé que l'objectif de l'AAC est de sensibiliser à la préservation des archives publiques et privées, contribuer à la sauvegarde du patrimoine documentaire national et promouvoir les bonnes pratiques de gestion archivistique. Dans une allocution, Faridy Norbert, historien et directeur du collège de Mboueni, a présenté les objectifs et surtout les activités qui attendent les responsables de l'AAC. « La création de l'association n'est qu'un premier pas. Dès aujourd'hui, il faudra mettre en œuvre un programme pour les agents publics et privés, lancer des ateliers de sensibilisation dans administrations. Il sera encore essentiel de nouer des partenariats avec des partenaires internationaux pour que notre patrimoine documentaire soit valorisé et protégé », a-t-il déclaré.

Après les discours de lancement, les membres ont procédé à l'amendement des statuts de l'asso-

ciation et à l'adoption officielle de la charte éthique et professionnelle. Celle-ci engage les membres et



archivistes comoriens à protéger l'intégrité des documents, à respecter la confidentialité et à lutter contre le trafic illégal des manuscrits anciens. Les amendements apportés aux statuts visent à renforcer la transparence, la représentativité et l'efficacité des organes au niveau national. Une direction a été mise en place, avec deux secrétariats. La clôture, intervenue à 11h45, a été marquée par les remerciements aux institutions partenaires et l'annonce des prochaines activités, notamment des formations, des ateliers de sensibilisation et des projets de numérisation.

Le président d'honneur qui va mener les premiers travaux du conseil d'administration, en guise

de clôture, a insisté sur la dimension citoyenne et patrimoniale de l'initiative. Pour Docteur Ahmed Ouledi : « Les archives sont la colonne vertébrale de notre histoire et de nos droits. Sans elles, nous perdons la trace de ce que nous sommes et de ce que nous devons transmettre. » Selon Maoulana Bahassane, l'AAC répond à un besoin urgent : structurer et organiser les pratiques archivistiques dans les administrations publiques et privées tout en valorisant l'historique du pays. Dans ce contexte, l'AAC doit se positionner comme un acteur incontournable de la réforme documentaire et de la sauvegarde de la mémoire nationale.

Aticki Ahmed Ismael

UNION DES COMORES
Unité-Solidarité-Développement

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, CHARGÉ DU TOURISME

AGENCE NATIONALE DE GESTION DES DECHETS

Réf : N°08-26 TRVX/ANGD -ISLANDS
AVIS DE RECRUTEMENT D'UNE ENTREPRISE

L'Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANGD) avec l'appui technique et financier du GEF/PNUD informe le public du lancement d'un appel à candidatures pour le recrutement d'une entreprise qualifiée pour la mise en œuvre d'un projet pilote relatif au développement de la chaîne de valeur du plastique (PET/PEHD) aux Comores : Prétraitement, installation d'une unité d'extrusion de granules et exportation.

Localisation du projet : Moroni à Ngazidja et Fomboni à Mohéli

- * **Objet du marché : installation d'une unité d'extrusion de granules et exportation**
- * **Date limite de dépôt des offres : le 04/05/ 2026 à 10 h30**
- * **Dossier de candidature :**
Les soumissionnaires intéressés et éligi-

bles peuvent obtenir des informations auprès du secrétariat de l'Agence Nationale de Gestion des Déchets situé à Mdé, l'EX cefader , email à agenationalegestiondesdeche@gmail.com /mohamed2016youssouf@gmail.com et prendre connaissance du dossier d'appel d'offres à l'adresse

ci-dessus : du lundi au jeudi de 8h30 à 16h30 et du vendredi 8h30 à 11h30

Le dossier d'appel d'offres en version française doit être retiré par tout soumissionnaire intéressé à l'adresse ci-dessus en version électronique contre un paiement non remboursable du frais de dossier de (10 000KMF) en espèce.

Le soumissionnaire doit montrer une bonne expérience pour le développement de la chaîne de valeur du plastique au cours des deux (2) dernières années. Le soumissionnaire doit justifier aussi qu'il dispose du personnel qualifié.

* **Dépôt des offres :** Les dossiers complets doivent être déposés sous pli fermé avec la mention « **Recrutement pour le développement de la chaîne de valeur du plastique** » au secrétariat de l'ANGD. Toute offre arrivée après le délai limite de remise des offres sera rejeté. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires dans la salle de conférence de la Direction General de l'Environnement, le **04/05/2026 à 11h00 min.**

Lancé le 06/04/2026

SOCIÉTÉ :

Des stations-service suspendent leurs commandes

Huit stations-service de Moroni et de ses environs ont annoncé une suspension temporaire collective de leurs commandes à partir du samedi 18 avril. Dans un communiqué publié la veille, vendredi 17 avril, elles dénoncent des pratiques anti-concurrentielles dans le secteur des hydrocarbures.

Alors que les automobilistes étaient habitués à faire la queue devant les stations-services pour s'approvisionner en carburant, la situation s'inverse aujourd'hui. Ce sont désormais plusieurs de ces stations-service qui cessent de s'approvisionner. Cette décision risque d'aggraver davantage les difficultés déjà observées dans la distribution du carburant. Dans leur communiqué, les stations signataires affirment constater « une dégradation significative de leurs conditions d'approvisionnement », marquée par des retards fr-

quents de livraison, des volumes insuffisants et un manque de prévisibilité dans la distribution. Elles dénoncent également un traitement qu'elles jugent inéquitable. Selon elles, la station exploitée par la Société comorienne des hydrocarbures (SCH), notamment celle située à Malouzini, bénéficierait d'un approvisionnement prioritaire, y compris en période de pénurie.

Cette situation aurait des conséquences directes sur leurs activités. La plupart des stations indépendantes seraient contraintes de fermer dès la fin d'après-midi, entre 17 h et 18 h, faute de stock, tandis que la station de la SCH à Malouzini resterait ouverte jusqu'à des heures tardives, parfois au-delà de minuit, grâce à un approvisionnement jugé plus important. Les signataires évoquent plusieurs dysfonctionnements : des différences de traitement dans les livraisons, des retards affectant principalement les stations privées, des anomalies dans la chaîne de

transport et de distribution, ainsi que des pratiques de démarchage direct de leur clientèle. Ils dénoncent également des comportements lors des livraisons, impliquant certains chauffeurs et responsables, qui imposeraient leurs conditions en l'absence de contrôle efficace.

Selon eux, l'ensemble de ces éléments pourrait constituer une rupture d'égalité entre opérateurs, un usage contestable d'une position dominante et une atteinte à la liberté du commerce. C'est dans ce contexte que les stations Bonzami, Albayt, Complexe du Port, Istandra, Malini, Salimani, Beau Rivage et Maliza ont décidé de suspendre leurs commandes afin d'alerter les autorités et d'obtenir un rétablissement urgent des conditions de distribution équitables et transparentes. Les stations concernées appellent à la mise en place de critères clairs dans la répartition du carburant, à l'égalité de traitement entre opérateurs, au renforcement du

contrôle de la chaîne logistique et à la cessation de toute pratique susceptible de fausser la concurrence.

Un gérant de station-service estime que « la situation actuelle est non seulement déloyale, mais aussi illégale ». Il rappelle qu'au début des années 1990, les réformes du secteur des hydrocarbures visaient précisément à éviter que la société nationale ne soit à la fois juge et partie. La libéralisation du marché, menée en collaboration avec le gouvernement et la Banque mondiale, avait conduit à la cession de plusieurs stations à des opérateurs privés. Plus de 35 ans après, il juge que certaines pratiques remettent en cause ces acquis.

Contacté sur cette affaire, le directeur régional de la Société comorienne des hydrocarbures, Aboubacar Saïd, rejette ces accusations. « La SCH n'a jamais favorisé une station-service. Nous n'avons aucun intérêt à le faire. Nos clients sont justement ces stations, qui

achètent des volumes importants de carburant », affirme-t-il. Il précise que la station de Malouzini ne dispose que de deux pompes et que les horaires tardifs s'expliquent parfois par la volonté de servir les clients lorsque le carburant est disponible.

Concernant le mouvement de grève, il regrette un manque de communication : « Les responsables de ces stations ne nous ont pas informés, ni leurs clients. Ils auraient dû venir discuter pour trouver une solution. Nous leur avons proposé une rencontre samedi à midi, mais ils ne sont pas venus ». Il nuance également l'ampleur du mouvement, affirmant que seules trois stations ont effectivement cessé leurs activités, les autres ayant poursuivi leurs commandes. Il se dit toutefois ouvert au dialogue pour dénouer la situation.

Nassuf Ben Amad

SOCIÉTÉ

L'aéroport de Mohéli à la merci des eaux de pluies

À Mohéli, l'aéroport de Bandar es Salam, infrastructure vitale pour la mobilité de l'île, subit des inondations à répétition. Entre paralysie des activités, conditions de travail dégradées et absence de solutions durables, ces épisodes révèlent les failles persistantes d'un équipement stratégique abandonné en état de vulnérabilité.

L'aéroport de Bandar es Salam, principal point d'entrée aérien de Mohéli, fait face à des inondations récurrentes qui fragilisent son fonctionnement et alimentent une inquiétude croissante. À chaque épisode pluvieux, même modéré, le scénario se répète : des eaux boueuses issues du débordement des canaux envahissent les abords, traversent les routes d'accès et pénètrent jusqu'à l'aéro-

gare. Les pluies des 3 et 4 avril dernier en sont la triste illustration, perturbant en quelques heures l'ensemble des activités. Loin d'être ponctuels, ces dysfonctionnements traduisent un problème structurel. Circulation difficile, accès saturés, opérations ralenties : dès les premières précipitations, l'aéroport se retrouve quasiment paralysé. Une situation qui met en évidence les limites de conception, d'entretien et de résilience de cette infrastructure pourtant essentielle pour l'île.

Pour les habitants, ces scènes sont devenues familières. Mais pour les visiteurs, elles renvoient l'image d'un équipement vulnérable, peu adapté à des conditions climatiques pourtant prévisibles. La diffusion de vidéos sur les réseaux sociaux, notamment lors de la visite du chef de l'État le 4 avril, a renforcé la visibilité de ces défaillances. Les



Aéroport Bandar es salam.

images d'une aérogare inondée et d'espaces submergés ont ravivé les critiques sur l'état des infrastructures à Mohéli. Sur le terrain, les agents évoquent des conditions de travail de plus en plus difficiles. Espaces inadaptés, parking rapidement inutilisable, équipements parfois défaillants : les contraintes

s'accumulent, accentuant les risques, notamment en cas d'intempéries en dehors des heures de service.

Malgré tout, Bandar es Salam reste un maillon indispensable pour la continuité territoriale. Les liaisons avec la Grande Comore demeurent limitées, celles avec

Anjouan rares, tandis que les vols vers Mayotte ont cessé depuis des décennies, renforçant l'isolement de Mohéli. Au-delà du cas de Bandar es Salam, cette situation révèle un déséquilibre dans la planification des infrastructures nationales, où les équipements dits secondaires peinent à attirer l'attention. Pourtant, leur rôle est déterminant pour la mobilité, l'économie locale et le développement du territoire. Des solutions existent, notamment en matière de drainage et de réhabilitation. Mais leur mise en œuvre tarde, faute de volonté politique et d'une vision globale. À chaque pluie, le même constat persiste : une infrastructure fragilisée, des agents en première ligne et une population toujours en attente de réponses concrètes et durables.

Riwad

14^E ÉDITION DU MARCHÉ DES ARTS DU SPECTACLE AFRICAIN 2026 :

Keïla, Fouad Salim et Rahim portent les couleurs des Comores

Réunissant des centaines d'artistes venus d'Afrique et de ses diasporas, la 14^e édition du

Marché des Arts du Spectacle Africain (MASA) a transformé Abidjan en véritable carrefour

artistique du 11 au 18 avril 2026. Les Comores s'y sont distinguées à travers trois figures. Il s'agit de Fouad Salim, pionnier du stand-up, Keïla, voix montante de l'océan Indien, et Rahim Parolier du Karthala, figure du slam.

Ce 17 avril, sur la scène du Palais de la Culture d'Abidjan, Keïla a marqué une nouvelle étape pour la chanson comorienne. Consciente d'incarner une relève, elle s'inscrit dans la continuité d'artistes tels que Salim Ali Amir et Maalesh. Pour elle, le MASA représente à la fois une ouverture sur le continent et « une reconnaissance de la chanson de l'océan Indien ». En fusionnant maloya, twarab, saleg et soul

urbaine, son univers musical tisse des passerelles entre les îles et l'Afrique, tout en affirmant une identité plurielle.

Président de l'association Kam'Art Culture et représentant d'Arterial Network aux Comores, Rahim Parolier du Karthala est également directeur du Festival International Bangwe de l'Oralité. Sa participation s'inscrit dans une stratégie de rayonnement culturel. Il voit dans le MASA un espace d'influence, propice aux échanges et à la construction de partenariats durables. « À travers les rencontres avec d'autres programmeurs, j'ai invité le monde culturel à découvrir les Comores », explique-t-il. Une démarche visant à positionner l'archipel comme une destination cul-

tuelle à part entière et à favoriser la mobilité des artistes comoriens sur les scènes africaines et internationales.

Avec son spectacle SDF, Fouad Salim a confirmé son statut de pionnier du stand-up comorien. Présent au MASA Comedy Club le mercredi et jeudi au Palais de la Culture, puis le vendredi à l'Institut Goethe, l'humoriste s'est dit fier de « porter haut les couleurs des Comores » dans ce rendez-vous continental. Ses confidences intimes se sont mêlées à une critique sociale, transformant les contradictions du quotidien en éclats de rire partagés. Son humour, à la fois tendre et incisif, rappelle que la scène comorienne s'émancipe.

Aticki Ahmed Ismael





UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement

MINISTERE DE L'ENERGIE, DE L'EAU ET DES HYDROCARBURES

PROJET D'ACCES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES

UNITE DE COORDINATION DU PROJET

AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET

Date de publication : le 20 avril 2026

Date limite de dépôt de manifestation d'intérêt : le 05 mai 2026 à 14h30 heure locale de Moroni

Le Gouvernement de l'Union des Comores a reçu un financement de la Banque Mondiale pour couvrir le coût du Projet d'Accès à l'Energie Solaire aux Comores (PAESC) et a l'intention d'affecter une partie de ce fonds à des services de consultant.

En effet, l'Unité de Coordination du Projet (UCP) recrute un bureau d'études international, pour l'identification des options pour fixer et ajuster les exigences en matière de recettes et améliorer la structure tarifaire du secteur de l'électricité en union des Comores.

Le consultant sélectionné aura comme missions de :

➤ **Analyser la performance opérationnelle** de SONELEC, faire une analyse des options et élaborer une approche recommandée pour la détermination des ARR pour les services fournis par SONELEC dans tous les segments de la chaîne d'approvisionnement en électricité, ainsi que des procédures et formules pour l'ajustement périodique.

➤ **Proposer un modèle financier** pour le secteur de l'électricité. Sur la base des résultats de la tâche 1, le consultant fournira un modèle financier pour le secteur, qui permettra une planification financière solide reflétant : (i) les ARR identifiés ; (ii) la capacité d'endettement et les instruments/options de financement ; et (iii) les ratios financiers typiques du secteur pour SONELEC.

➤ **Analyser les options de structure tarifaire**, faire une analyse distributive et formuler des recommandations visant à améliorer la structure tarifaire existante et à ajuster périodiquement les tarifs dans chaque catégorie.

➤ **Analyser les options et élaborer** une stratégie recommandée pour la période de transition. Le consultant identifiera une stratégie (« trajectoire ») pour passer progressivement de la situation actuelle à un état « stable », dans lequel une structure tarifaire permettant un recouvrement complet des coûts est appliquée. Cela comprend une feuille de route que le gouvernement/l'autorité de régulation peut mettre en œuvre pour réduire progressivement les contributions financières du gouvernement à la SONELEC et des conseils pour la prochaine révision périodique des tarifs.

La durée de la mission est de 18 semaines, couvert le délai de remise du rapport final et de la réception définitive.

Les termes de référence (TDR) pour l'étape de procédure de recrutement pour la mission est disponible sur le site internet suivant du PAESC : <https://www.paesc-comores.com/> ou fait une demande à l'adresse mail suivante : infospaesc@gmail.com avec copie : djaanfaree@yahoo.fr

L'Unité de coordination du Projet invite dès à présent les cabinets d'étude admissibles (« consultant ») à manifester leurs intérêts à fournir les services. Les consultants intéressés doivent fournir des documents administratifs, des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les services demandés.

Les documents administratifs à fournir sont :

Lettre de soumission, acte de groupement, délégation de pouvoir, déclaration d'engagement, registre de commerce, patente et quitus fiscal de l'année en cours.

Les critères d'évaluation du cabinet sont les suivantes :

Expérience et qualifications du cabinet en adéquation de la mission par rapport aux Termes de Référence (TDRs)

L'évaluation des manifestations d'intérêt pour établir la présélection:

La présélection se fonde sur les critères suivants : les activités principales et le nombre d'années d'exercice, l'expérience voulue justifiée par des attestations de bonne exécution, la capacité technique et administrative du cabinet (acte de groupement (cas de groupement), délégation de pouvoir, déclaration d'engagement, registre de commerce, patente de l'année en cours et quitus fiscal de l'année en cours)

L'attention des consultants intéressés est attirée sur la **section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17**, ainsi la **section VII, paragraphes, 7.11 et 7.12** du « **Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI)** », « **septième édition, septembre 2025** », ainsi que la langue appliquée est le français dans tous les documents administratifs, les pièces justificatifs, les échanges verbaux et oraux, et les livrables attendus de la mission.

Les consultants peuvent s'associer à d'autres cabinets pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les membres du groupement d'entreprise seront solidairement responsables de l'ensemble du contrat.

Un consultant sera sélectionné conformément aux dispositions de la méthode de passation des marchés décrites dans le Règlement de passation des marchés, la méthode de **Sélection fondée sur les qualifications du Consultant (SQC)**.

Des informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau de **08h00 à 17h00, heure locale de Moroni**, au bureau du responsable en passation de marchés.

Les manifestations d'intérêts doivent être fournies par version physique et une version numérisée de l'originale + une version modifiable dans une clé USB cryptée dont le mot de passe sera transmis avec la version physique originale à l'adresse ci-dessous au **plus tard le 05 mai 2026 à 14h30, heure locale de Moroni**.

Unité de Coordination du Projet PAESC,
À l'attention de : Monsieur le Coordinateur de l'UCP/PAESC
Bâtiment du Projet PAESC – Volovolo – Quartier Coulée de lave - Moroni
Tel : +269 763 10 94
Mail : infospaesc@gmail.com

NB : Seul le Consultant qui présente le meilleur niveau de qualification et d'expérience en rapport avec la mission, sera convié à présenter ses propositions technique et financière aux fins de négociations contractuelles.

Le Coordinateur

DJAANFAR ABDOUROIHAMAN

EVALUATION DES CYCLES ÉLECTORAUX

Mohamed Ahmed promet de considérer les recommandations

Le séminaire d'évaluation des cycles électoraux a pris fin le 16 avril dernier en présence des membres du gouvernement et des partenaires. De nombreuses recommandations ont été formulées et consignées dans un document remis au ministre de l'intérieur chargé des élections. Ce dernier a promis de le soumettre au gouvernement et de prendre en considération les propositions formulées.

Après trois jours de travaux consacrés à l'évolution des processus électoraux de 2023 à 2025, la cérémonie de clôture du séminaire s'est tenue jeudi dernier à Moroni. Dans son allocution, le ministre de l'intérieur, Mohamed Ahmed Assoumani, a indiqué que les recommandations issues de ces échanges couvrent l'ensemble des étapes du processus, avec une attention particulière portée à la mise en œuvre de nouveaux droits, notamment ceux de la diaspora et des personnes vulnérables. « En substance, l'analyse a révélé des faiblesses sur le plan institutionnel et opérationnel dans la mise en œuvre des dispositions juridiques, liées à des

moyens limités et à des ressources humaines peu qualifiées, ainsi qu'au non-respect des dispositions légales et réglementaires », a-t-il déclaré. Il a précisé que « les recommandations sont essentiellement axées sur la modernisation et la digitalisation des processus électoraux », notamment à travers la digitalisation de l'administration électorale, la révision et la modernisation du fichier électoral, l'instauration du vote électronique, l'adoption ou le parachèvement du cadre légal régissant le statut de l'opposition et celui du chef de l'opposition, ainsi que le renforcement de l'inclusion des jeunes, des femmes et des personnes à mobilité réduite.

Il est question de consolider les acquis démocratiques : « La trajectoire démocratique de notre pays au cours de ces 25 dernières années exige un sens de responsabilité partagé pour renforcer les acquis et enterrer définitivement les velléités d'accession au pouvoir par la force. Ceux qui ne souhaitent pas l'organisation des élections dans les délais constitutionnels doivent revoir leur position et se préparer sérieusement aux prochaines échéances, car il n'y aura pas de transition ». Il a

également rappelé que les élections de 2029 approchent rapidement et nécessitent une préparation rigoureuse, au-delà des clivages politiques.

De son côté, le président du parti Swauti, Housni Mohamed Abdou, a relevé trois principales observations. D'abord une perte de confiance manifeste envers les institutions en charge des élections et du processus électoral. Selon lui, le gouvernement doit assumer pleinement ses responsabilités afin de garantir et restaurer la confiance des acteurs politiques et des citoyens. Il a souligné que ce séminaire constitue une opportunité importante pour enclencher cette dynamique, à condition que les recommandations soient effectivement suivies. Il a également appelé les partis de l'opposition à jouer leur rôle en participant activement à ce type de rencontres. Ensuite il a dénoncé « l'impunité insolente » des auteurs de troubles lors des scrutins. Selon lui, l'absence de sanctions renforce la méfiance des citoyens et compromet le climat de paix nécessaire aux élections. Il a toutefois salué l'action de l'Armée nationale de développement (AND), qui a sanctionné



certaines officiers après la crise post-électorale de 2024, tout en appelant les autorités civiles à suivre cet exemple.

Enfin, il a insisté sur la nécessité de renforcer la prévention des crises ainsi que la sensibilisation des électeurs et des responsables électoraux à leurs droits et obligations. Il a plaidé pour des moyens supplémentaires afin de lutter contre les fraudes. Il a indiqué que trois recommandations majeures se dégagent des travaux en vue de la prochaine révision du code électoral : la révision du mode de désignation des memb-

res de la CENI et de ses démembrements, celle des magistrats de la Cour suprême, notamment de la chambre électorale, ainsi que l'amélioration du processus de dépouillement, de tabulation et de proclamation des résultats, sans oublier la gestion du contentieux électoral. « Nous n'irons pas aux prochaines élections avec le format actuel des principaux organes en charge des élections », a-t-il affirmé.

Nassuf Ben Amad



AVIS DE MARCHÉ

NATURE DU MARCHÉ : SUBVENTION

POUVOIR ADJUDICATEUR : EXPERTISE FRANCE S.A.S.

OBJET DU MARCHÉ : Octroi de SUBVENTION VISANT à l'accompagnement technique, incluant le cas échéant un soutien financier sous forme de subventions d'entrepreneurs locaux et de la diaspora dans les secteurs DE L'ÉCONOMIE VERTE & BLEUE et de la transition écologique

LIEU D'EXÉCUTION : Union des Comores

FINANCEMENT : UNION EUROPEENNE

DESCRIPTION DES COMPOSANTES :

Composante 1 : Renforcement des capacités de l'écosystème entrepreneurial comorien, à travers l'accompagnement et le développement d'initiatives innovantes et productives aux Comores, portées par et/ou pour des jeunes et des femmes, et en particulier dans les secteurs de l'économie verte et bleue.

Composante 2 : Amélioration de la gouvernance sectorielle pour favoriser et valoriser la mobilisation de ressources issues de la diaspora vers l'écosystème entrepreneurial aux Comores.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Toute personne morale non exclue des financements de l'Union Européenne et répondant aux critères d'éligibilité décrits dans les termes de référence.

PROCÉDURE :

Il s'agit d'un appel à propositions ouvert (procédure directe).

CONDITION D'ACQUISITION DU DOSSIER DE CONSULTATION :

Le dossier de consultation est gratuit.

Pour l'obtenir, vous pouvez cliquer sur le lien suivant : https://pops.expertisefrance.fr/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=C SL_2026_BCIRvUhZ8p&v=1&selected=0 ou effectuer la demande en utilisant ce lien : log.comores@expertisefrance.fr

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Toute demande d'informations complémentaires sur des points techniques ou administratifs du dossier devra être effectuée via l'adresse email : log.comores@expertisefrance.fr au plus tard **5 jours** ouvrés avant la date limite de remise des offres.

La date limite de soumission est **fixée au 09/05/2026 à 16h00 (heure de Paris)**.

PROCÉDURES DE RECOURS :

l'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75004 Paris ; email : greffe.ta-paris@juradm.fr

Des renseignements sur l'introduction des recours peuvent être obtenus auprès du Greffe du Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75004 Paris ; e-mail : greffe.ta-paris@juradm.fr



Ministère de la Santé et de la Protection Sociale

Direction Générale de la Santé

Projet d'Amélioration de la Qualité de l'Offre de Soins de Santé (ODS)

Cellule de Gestion de Projet (CGP)
N° CKM 1105 01 N & 04 S & 05 T

**Avis d'Appel d'Offres
(AAO)**

Date : 18 mars 2026

Référence : TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET CONSTRUCTION DE 3
INFRASTRUCTURES HOSPITALIÈRES

AOI No : ODS/2026/001

Lot 1 : 700 000 €

Lot 2 : 1 100 000 €

Lot 3 : 700 000 €

1. Le Ministère de la Santé et de La Protection Sociale a obtenu un financement de la l'Agence Française de Développement (l'"AFD") pour financer le coût du projet d'amélioration de la qualité de l'offre de soins de santé (ODS) . Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce financement sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre des marchés des Travaux de Réhabilitation et Construction de 3 Infrastructures Hospitalières notamment le HP Mitsamiouli (Grande Comore), CHRI Hombo (Anjouan) et CHRI Fomboni (Mohéli).

2. Le Ministère de la Santé et de La Protection Sociale sollicite des Offres sous pli fermé de la part de Soumissionnaires éligibles pour exécuter les travaux de Réhabilitation/construction desdits infrastructures hospitalières réparties en trois (03) lots dont :

LOT 1 : Travaux de réhabilitation et construction de l'Hopital de Pôle de Mitsamiouli (Grande Comore) ;

LOT 2 : Travaux de réhabilitation et construction du Centre Hospitalier de Référence Insulaire d'HOMBO (Anjouan) ;

LOT 3 : Travaux de réhabilitation et construction du Centre Hospitalier de Référence Insulaire de FOMBONI (Mohéli).

Les soumissionnaires ont le choix de postuler sur 1, 2 ou 3 lots.

3. Les Soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Cellule de Gestion du projet sis à la Direction Générale de la Santé – Moroni – Route de la Corniche ou par Courriel électronique aux adresses suivantes : saiddjaffar@gmail.com avec copie passationmarches773@gmail.com ou en ligne (sur sur le site Achatpublic.com, espace Entreprises - Répondez aux consultations : <https://www.achatpublic.com/>) ou (sur DG-Market : <https://afd.dgmarket.com/tenders/adminShowBuyer.do?buyerId=7759829>).

4. Les Soumissionnaires intéressés peuvent obtenir les Documents d'Appel d'Offres en Langue Française en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus ou en ligne (sur sur le site Achatpublic.com, espace Entreprises - Répondez aux consultations : <https://www.achatpublic.com/>) et (sur DG-Market : <https://afd.dgmarket.com/tenders/adminShowBuyer.do?buyerId=7759829>) et sur le lien drive :

https://drive.google.com/drive/folders/1wOOI1dNDS33oM_4Yf-4qjPNXWYb5Dkb5?usp=drive_link.

5. Les Instructions aux Soumissionnaires et les Cahier des Clauses Administratives et Générales sont ceux des Documents Type de Passation de Marchés pour Travaux de l'AFD.

6. Les Offres devront être soumises soit en ligne (plateforme Marché Online) soit physique à l'adresse ci-dessus au plus tard le 1er juin 2026 à 8 h 30 (heure de Moroni).

NB : Dans le cas où on postule pour plusieurs lots, ces garanties s'additionnent.

7. Les Offres seront ouvertes en présence des représentants des Soumissionnaires qui le souhaitent le 1er juin 2026, à 14 h 30 (heure de Moroni), à l'adresse suivante : Salle de Conférence de la Direction Générale de a Santé – Moroni – Route de la Corniche ou soit en visio via le lien suivant : Meet – rbg-rgqo-nqq.

8. Les exigences en matière de qualifications sont :

- Ne pas avoir d'antécédents de non-exécution de marchés au cours des 5 dernières années.

- Ne pas avoir de litiges en instance.

- Être une entreprise de BTP ou un groupement d'entreprises de BTP (déjà constitué ou en cours de constitution) composé au maximum de trois (3) membres

- Avoir une Capacité financière : le chef de file du groupement ou l'entreprise doit justifier d'une capacité de trésorerie nette de ses autres engagements, pour chaque lot auquel il postule à hauteur de :

En cas de soumission à plusieurs lots, la capacité financière exigée sera égale au cumul des capacités financières requises pour chacun des lots concernés.

- Avoir un Chiffre d'affaires annuel moyen au cours des cinq (05) dernières années (2021–2025) pour chaque lot :

1 500 000 € pour le Lot 1

2 500 000 € pour le Lot 2

1 600 000 € pour le Lot 3

Le calcul sera effectué sur la base des attestations de bonne exécution (ABE), des bilans financiers de l'entreprise chef de file ou de l'entreprise individuelle certifiés par une autorité compétente, ou encore des procès-verbaux (PV) de réception provisoire ou définitive indiquant la levée de toutes réserves (montant inclus) relatifs aux marchés exécutés au cours des cinq (05) dernières années

En cas de soumission à plusieurs lots, le chiffre d'affaires exigé sera égal au cumul des chiffres d'affaires requis pour chacun des lots concernés.

- Expérience spécifique de construction en milieu hospitalier et en site occupé : Avoir participé au cours des 5 dernières années, à titre d'entrepreneur principal, membre de groupement, ensemblier ou sous-traitant dans l'exécution d'un marché d'un montant minimum et dans le domaine hospitalier et en site occupé :

Lot 1 : 3 700 000 euros.

Lot 2 : 6 100 000 euros

Lot 3 : 3 800 000 euros

- Avoir une expérience de 5 ans minimale de construction achevée de manière satisfaisante dans le domaine spécifique **de la construction et réhabilitation de bâtiments en maçonnerie et béton armé.**

- **Expérience générale en matière de travaux** : justifier au cours des cinq (05) dernières années, d'une expérience de marchés de travaux de construction ou de réhabilitation de bâtiments présentant une complexité au moins équivalente. Le soumissionnaire devra également disposer, d'une expérience générale d'au moins quinze (15 dans le domaine des travaux) dont dix (10) ans spécifiquement dans l'hospitalier.

- **Expériences Spécifiques** : disposer d'au moins quatre (04) références de construction achevées pour le chef de file du groupement de manière satisfaisante dans un pays en développement ou émergent, en particulier en Afrique subsaharienne et/ou dans un contexte insulaire ces dix dernières années. Il doit au moins réaliser deux (02) chantiers avec approche climatique durable ces dix dernières années.

- **Certification(s), documentations et disponibilité d'experts en ESSS** : disposer d'une certification ISO ou d'une norme internationale équivalente. En cas de groupement d'entreprises, un seul membre du groupement doit satisfaire à cette exigence.

NB : En cas de groupement, les critères de capacité financière, de CA et d'expériences doivent être satisfaite à l'échelle du groupement selon des conditions définies dans le DAO. Pour les entreprises nouvellement créées, les références peuvent reposer sur des expériences antérieures du gérant sous réserve de présenter des justifications suffisantes.

9. En cas de groupement, tous les membres le constituant seront solidairement responsables pour l'exécution du Marché conformément à ses termes.